

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 12 DECEMBRE 2019

**MAIRIE
D'URIMENIL**

A 20 heures 30

Effectif légal :	15
En exercice	12
Présents à la séance	11
Absents	1
Votants	12

Le Conseil Municipal de la Commune d'Uriménil, régulièrement convoqué le jeudi 05 décembre s'est réuni le **jeudi 12 décembre 2019 à 20h30**, à la mairie d'Uriménil, sous la présidence de Monsieur Eric GARION, Maire.
Frédéric BOTZUNG a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. GARION Eric, Maire	X			
2. Mme GRIMILLOT Patricia, 1 ^{ère} adjointe	X			
3. Mme ARNOULD Nicole, 2 ^{ème} adjointe	X			
4. M. BOTZUNG Frédéric, 3 ^{ème} adjoint	X			
5. M. MUNSCH René, conseiller municipal	X			
6. M. THIEBAUT Jean-François, conseiller municipal	X			
7. Mme BAUDOIN Christine, conseillère municipale	X			
8. M. LACROIX Franck, conseiller municipal	X			
9. M. DIRAND David, conseiller municipal	X			
10. Mme FADY Christelle, conseillère municipale	X			
11. Mme PIERRON Aline, conseillère municipale		X	David DIRAND	
12. M. LEROY Anthony, conseiller municipal	X Arrivé à 20H45			

Délibération n° 2019/74

Urbanisme – Documents d'Urbanisme – PLU – 2-1-2
Mise en conformité du PLU avec le SCOT des Vosges

Le Conseil Municipal

- VU l'approbation du SCOT des Vosges Centrales, le 29 avril 2019;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.131-4,L.131-6 et L.142-1

- VU le plan local d'urbanisme de la commune d'Uriménil approuvé le 14 décembre 2009 , modifié les 17 aout 2011 et 28 mai 2019.

Considérant le courrier de M Le Préfet des Vosges du 24 juin 2019

Considérant qu'il convient de mettre en compatibilité le PLU de la Commune d'Uriménil avec le SCOT des Vosges Centrales.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

D'ENGAGER une modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Uriménil ; dans l'intention de le mettre en compatibilité avec le SCOT des Vosges Centrales et charge M. le Maire d'entreprendre les formalités nécessaires.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer le recrutement d'un bureau d'études pour réaliser le dossier de modification du PLU.



Eric GARION
2019.12.16 10:18:22 +0100
Ref:20191216_095602_2-1-O
Signature numérique
le Maire